

Compte Rendu du Conseil Municipal du 23/09/2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le 23 SEPTEMBRE, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 Septembre 2010, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER, Adjoints au Maire,

M. VINCENT, Mmes MADI, SANDT, MM ROS, GUERRIEN, MALEME, Mme ZAHIR, M. MINIMBU, Mme HARKATI, MM MILIA, BEAUDET, KARMAN, DEL MONTE
Mme KARMAN-SUCH, M. RUER, Mme GRARE, M. MENIA, Mme LENOURY Conseillers Municipaux,

Excusés :

Mme LATOUR
Mme DERKAOUI
M. KAMALA

Représentés par :

M. KARMAN
Mme KARMAN-SUCH
M. DEL MONTE

Absents : M. VANNIER, Mmes LOURENCO, MOHAMED, KOUAME, M. KETFI, Mme CHIBAH, M. AUGY, Mme DESCAMPS, M. PAUPERT.

Excusées : Mme AHMED, M. OGE,

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

QUESTION N° 186 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 juillet 2010.

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 15 juillet 2010. Mme ZAHIR fait remarquer qu'elle a voté contre aux questions n°166 et 167.

QUESTION N° 187 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER

OBJET : Avis de la Ville d'Aubervilliers sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2010-2015 de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune

EMET un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat 2010-2015 de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

FORMULE pour Aubervilliers les remarques suivantes qui avaient déjà été exprimées dans la contribution de la Ville le 25 mai 2010, au vu du document d'orientations et du programme d'actions approuvés par le conseil communautaire du 29 juin 2010 :

1-Sur la construction de logements:

Pour la période 2010/2015, il est prévu la construction de 1142 logements sociaux, hors logement étudiant, soit 41,4% du total des prévisions de construction de logements ainsi que le prévoit le contrat pour le développement de l'offre de logements d'Aubervilliers.

Sur la période, la part des constructions de logements sociaux et en accession sociale s'élève à 46,4%.

2-Sur la politique d'attribution des logements sociaux

L'implication des collecteurs d'Action Logement dans les relogements des salariés du territoire relevant des priorités d'attribution, en particulier ceux issus de l'habitat indigne, doit être favorisée.

3-Sur le surloyer dans le parc social

La Ville d'Aubervilliers appuie la démarche communautaire visant à permettre la non application du surloyer prévu dans la loi Boutin sur le territoire, y compris hors ZUS, car il remettrait en cause la mixité sociale à l'échelle de la Ville.

Une attention particulière devra être portée à certains ilots : Maladrerie, Emile Dubois, Gabriel Péri, Hélène Cochenec, Charles Tillon, Robespierre.

4-Sur la vente dans le parc social

Celle-ci ne saurait être conditionnée aux performances énergétiques de l'immeuble avant la vente.

La Ville d'Aubervilliers a posé des conditions économiques et sociales à la vente de logements sociaux.

5-Sur le développement de l'intermédiation locative

L'essor de l'intermédiation locative et la mobilisation du parc privé pour l'accroissement de l'offre de logements, devra se faire par le développement de l'activité de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) d'Aubervilliers qui aura une vocation intercommunale.

A noter que le Comité pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) d'Aubervilliers, a également une activité à vocation intercommunale.

QUESTION N° 188 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Budget supplémentaire du budget principal 2010 de la commune

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyen "tous ensembles pour Aubervilliers" s'étant abstenus, les membres du groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

APPROUVE le budget supplémentaire de l'année 2010 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 301 176 €

Recettes : 2 301 176 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 15 508 780,45 €

Recettes : 15 508 780,45 €

APPROUVE la création d'une opération unique numérotée 099 pour le suivi des travaux d'office réalisés pour le compte de tiers. Les dépenses exposées seront inscrites sur le chapitre 4541099 et les recettes recouvrées sur le chapitre 4542099. Ces chapitres se substituent aux anciens chapitres d'opérations pour compte de tiers.

APPROUVE la création des trois opérations d'équipement suivantes :

<i>N° d'opération</i>	<i>Libellé de l'opération</i>
103	Groupe scolaire Sadi Carnot
104	Groupe scolaire Henri Barbusse
105	Gymnase Gabriel Péri

QUESTION N° 189 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Commencement des opérations réelles sur le budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour les Personnes Agées et les Adultes Handicapés (SSIDPAAH) pour l'exercice 2010.

A l'unanimité.

DIT que le budget principal de la commune supportera l'avance des frais afférents au budget annexe du SSIDPAAH du 1^{er} janvier au 30 septembre 2010. L'exécution opérationnelle du budget annexe du SSIDPAAH commencera le 1^{er} octobre 2010.

DIT que des écritures de régularisation seront effectuées à l'ouverture opérationnelle du budget avec le remboursement des frais au budget principal pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2010.

QUESTION N° 190 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Garantie à 100 % accordée à l'association Aurore pour un emprunt d'un montant de 3 840 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

ACCORDE la garantie de la ville d'Aubervilliers pour le remboursement de la somme de 3 840 000 € représentant 100 % d'un emprunt que l'association Aurore se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne.

Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 3 840 000 €
 - Durée : 25 ans
 - Taux fixe : 4.50 %
-

QUESTION N° 191 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Avance remboursable accordée à la Caisse des Ecoles de la commune d'Aubervilliers

A l'unanimité.

DECIDE du versement d'une avance remboursable de 150 000 € à la Caisse des Ecoles Publiques d'Aubervilliers,

DIT que l'avance sera remboursée avant le 31 décembre 2010,

DIT que l'avance et son remboursement seront inscrits au budget communal sur les imputations suivantes :

	service	chapitre	article	fonction	code action
En dépenses (avance)	400	27	274	423	CAISECOL
en recettes (remboursement)	400	27	274	423	CAISECOL

QUESTION N° 192 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Versement de deux subventions et d'une avance remboursable à la Caisse des Ecoles Publiques d'Aubervilliers pour la mise en place de l'internat d'excellence de Bury

A l'unanimité.

DECIDE de verser à la Caisse des Ecoles publiques d'Aubervilliers une subvention d'équipement de 39 000 euros

DECIDE de verser à la Caisse des Ecoles publiques d'Aubervilliers une subvention de fonctionnement de 15 000 euros

DECIDE de verser à la Caisse des Ecoles publiques d'Aubervilliers une avance remboursable de 29 000 euros pour le fonctionnement qui sera remboursée à la perception des subventions de l'Etat par la caisse des écoles

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal sur les imputations suivantes :

	service	chapitre	article	fonction	code action
Subvention d'équipement	400	204	204161	212	CAISECOL
Subvention de fonctionnement	400	65	657361	212	CAISECOL
Avance remboursable	400	27	274	212	CAISECOL

QUESTION N° 193 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de diverses commissions

A l'unanimité.

DESIGNE les représentants du conseil municipal en remplacement de Madame Annike KELEBE au sein des conseils suivants :

- **Lway-Dario MALEME** au conseil d'école de l'école maternelle Gérard Philipe.
- **Mounia HARKATI** au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aubervilliers (CCAS).
- **Lway-Dario MALEME** conseil de quartier Sadi Carnot / Firmin Gémier (titulaire).
- **Benoît LOGRE** au conseil d'administration des Seniors d'Aubervilliers.

QUESTION N° 194 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Remplacement d'un représentant au conseil d'administration de l'office municipal de la jeunesse d'Aubervilliers (OMJA).

A l'unanimité.

DESIGNE mademoiselle Sarah HIDOUCHE pour siéger au conseil d'administration de l'OMJA en tant que représentante de l'association "Génération Engagée".

QUESTION N° 195 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Engagement de la ville d'Aubervilliers pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement

A l'unanimité.

REITERE l'attachement de la ville d'Aubervilliers aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD),

REAFFIRME que ces objectifs représentent l'engagement le plus clair et le plus universel de la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale, la précarité et les inégalités dont souffrent encore des millions d'êtres humains, à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les OMD, et alors que 2010 est l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

S'ENGAGE à contribuer à la réalisation des OMD à travers les coopérations que la municipalité mène, estimant que ces objectifs constituent un cadre pertinent d'action qui permet en particulier de mesurer l'avancée en termes de fourniture de services à la population, mettant en lumière son engagement en faveur de la gouvernance locale.

S'ENGAGE à mener et à soutenir les actions et initiatives qui permettront aux citoyens la commune, et notamment aux plus jeunes, d'être pleinement conscients du devoir de solidarité envers les plus démunis et de donner aux citoyens l'envie d'agir, conscient de la responsabilité de la ville dans l'éducation et la sensibilisation au développement et à la solidarité internationale, en particulier sur les OMD.

EXPRIME le souhait suivant, alors que nous vivons une période difficile financièrement et économiquement, dont les premières victimes sont précisément les populations des pays les plus pauvres :

« La France respecte ses engagements internationaux et européens, notamment celui que l'aide publique au développement soit portée à 0,7% du revenu national brut d'ici à 2015 et que cet engagement se traduise effectivement, dès la loi de finances triennale 2011-2013 ;

La France propose et soutient la mise en place de sources innovantes de financement du développement additionnelles à l'aide publique au développement

(taxe sur les transactions financières...) afin d'atteindre les objectifs financiers nécessaires à la réalisation des OMD ;

La communauté internationale et les bailleurs de fonds reconnaissent le rôle joué par de nouveaux acteurs du développement et en particulier les collectivités territoriales en les associant aux prochains sommets internationaux sur l'aide au développement, afin que la gouvernance locale soit reconnue comme levier de démocratie et de développement. »

QUESTION N° 196 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Convention entre la commune et l'association Aubervacances Loisirs fixant les modalités de versement de l'avance remboursable

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention relatif au versement par la Commune d'AUBERVILLIERS, d'une avance remboursable au profit de l'association Aubervacances Loisirs

AUTORISE le Maire à signer ce projet avec l'association, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

QUESTION N° 197 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Fixation des critères liés à l'utilisation de l'imputation comptable Fêtes et Cérémonies et Frais de réception

A l'unanimité.

DIT que les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies seront prises en charge sous l'imputation 6232 pour les cas suivants :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les fêtes officielles, les cérémonies de commémorations, les réceptions de citoyens...
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
- Les feux d'artifices, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, sonorisation, chapiteaux, calicots,...)

Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations .

DIT que les dépenses relatives aux frais de réception seront prises en charge sous l'imputation 6257 dans les cas suivants :

- Les dépenses effectuées dans le cadre des jumelages de la ville avec les communes de IENA (Allemagne), BOULLY (Mauritanie) et BEIT JALA (Autorité Palestinienne), lors de la réception des délégations à Aubervilliers, notamment les réceptions, nuitées d'hôtels, frais de restauration des invités, ainsi que le déplacement des délégations en Ile-de-France.

Les dépenses engagées à l'occasion de la réception d'invités de la commune (réunion de travail, délégations, colloques, manifestations culturelles) pour tout ce qui relève de l'évènement en lui-même mais également du déplacement, nuitées et restauration des invités.

QUESTION N° 198 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Demande de renouvellement de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) "saturnisme" avec l'Etat - Année 2010.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à reconduire en 2010 la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale « saturnisme. »

APPROUVE le projet de convention entre la Commune et l'Etat relative au renouvellement de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) "saturnisme" pour l'année 2010.

APPROUVE le projet de convention de renouvellement de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) "saturnisme" tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

DIT que le montant de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale «saturnisme» pris en charge par la Ville d'Aubervilliers et prévu au BP 2010 s'élève à 71.000 €.

QUESTION N° 199 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention d'attribution de subvention entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence nationale pour la Cohésion sociale et l'Egalité des chances - Coordination ASV - Exercice 2010 -.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) une subvention d'un montant de 90.000 € dans le cadre de l'action Ateliers Santé Ville en 2010.

AUTORISE le maire à signer la convention correspondante avec le préfet.

DIT que le montant de 90 000 euros est prévu au BP 2010.

QUESTION N° 200 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Subvention 2010 de la commune d'Aubervilliers à l'Association Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus

ATTRIBUE une subvention de 53 000 € à "l'Association Immobilière à Vocation Sociale d'Aubervilliers" pour l'année 2010.

DIT que la dépense sera imputée au budget communal sur la ligne : 500 - 6574 - 523 – AIVS.

APPROUVE le projet d'avenant relatif au versement de cette subvention, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ce projet au nom de la Commune, avec l'Association Immobilière à Vocation Sociale d'Aubervilliers.

QUESTION N° 201 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Modification des indemnités de fonction des membres du conseil municipal

A l'unanimité.

DIT que l'article 3 de la délibération n° 114 du 23 juin 2010 est modifié comme suit :

Les mots :

« Madame Annick KELEBE Conseillère Municipale 165.10 € »

sont remplacés par :

« Madame Grace LOURENCO Conseillère Municipale 165.10€ »

Les autres dispositions de la délibération considérée restent inchangées

QUESTION N° 202 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: renouvellement d'un contrat d'un chirurgien dentiste- orthodontiste au centre municipal de santé pour une durée de 3 ans

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur le Maire à proroger le contrat pour 3 ans d'un chirurgien dentiste-orthodontiste dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, à compter du 1er octobre 2010.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT que la rémunération de ce chirurgien dentiste sera calculée sur la base de 64.62 € par vacation de 2 heures

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

QUESTION N° 203 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : approbation de recrutement d'un dermatologue pour une période de 3 ans au centre municipal de santé

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un médecin dermatologue à compter du 1er octobre 2010.

AUTORISE : en conséquence Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement,

DIT que la rémunération de ce médecin dermatologue sera calculée sur la base de 77.16 € les deux heures,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

QUESTION N° 204 - RAPPORTEUR EVELYNE YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : renouvellement d'un contrat pour une durée de 3 ans d'un médecin spécialisé en psychiatrie au service d'hygiène et de santé

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à proroger dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour une durée de 3 ans, un médecin spécialisé en psychiatrie à compter du 1 octobre 2010..

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat

DIT que la rémunération de ce médecin spécialisé sera calculée sur la base de 77.54 €, vacation de 2 heures.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

QUESTION N° 205 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : 5 rue de la Gare, parcelle cadastrée R 3 : acquisition de la cave correspondant au lot 21, appartenant à la succession vacante de Monsieur FAGHINO, gérée par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID).

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir la cave correspondant au lot n°21 de la copropriété située 5 rue de la Gare à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée R 3, appartenant à la succession vacante de Monsieur FAGHINO, gérée par la DNID, en application de l'ordonnance susvisée.

DIT que l'acquisition s'effectuera à l'euro symbolique.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTION N° 206 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Renouvellement des conventions de délégation de paiement des dépenses de soins pour les usagers du Centre Municipal de Santé avec diverses mutuelles

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention type relatif à la délégation de paiement des dépenses de soins pour les usagers du Centre Municipal de Santé, à intervenir entre la Commune et diverses mutuelles, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à signer ces projets au nom de la Commune avec les mutuelles suivantes :

- Fédération Mutualiste interdépartementale de la région Parisienne (FMP)
- Groupe AGEO Prévoyance
- Groupe MUTAERO
- Mutuelle des Assurés sociaux de France (MASF)
- Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris, de l'Assistance Publique et des Administrations Annexes (MCVAP)
- Mutualité Fonction Publique (MFP)
- Mutuelle générale des salariés (MGS)
- Mutuelle générale – Section 93
- Mutuelle MERCER France
- Mutuelle CMIP
- SMAM
- Société Mutualiste du personnel de la Police Nationale (SMPPN)
- SMI
- VIAMEDIS

QUESTION N° 207 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations des bâtiments communaux et des espaces extérieurs attenants - Années 2010 à 2013 - Avenant n°1 au lot n°1 : "Maçonnerie". Approbation du projet d'avenant. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au lot n°1 «Maçonnerie», relatif au marché de travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations des bâtiments communaux et des espaces extérieurs attenants pour les années 2010 à 2013, avec la société EGDC.

Cet avenant a pour effet d'augmenter, pour l'année 2010, le seuil maximum dudit lot en le portant de 550 000 € TTC à 632 500 € TTC, faisant ressortir ainsi une plus-value de 82 500 € TTC, soit +15%

AUTORISE monsieur le maire à le signer.

QUESTION N° 208 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Vérification, Maintenance et installation des systèmes de désenfumage dans les différents bâtiments communaux année 2009 2010. Approbation du projet d'avenant. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au marché pour la vérification, la maintenance et l'installation des systèmes de désenfumage dans les différents bâtiments communaux années 2009 et 2010, avec la société SIM Désenfumage.

Cet avenant a pour effet d'augmenter, le montant du seuil maximum de la partie du marché correspondant à la maintenance curative, en le portant de 60 000 € HT à 69 000 € HT, faisant ressortir ainsi une plus-value de 9 000 € HT, soit+15%

AUTORISE monsieur le maire à le signer.

QUESTION N° 209 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Fourniture de mobilier et matériel destinés aux divers services municipaux - Années 2009-2010. Avenant n°1 au lot n°2 : Sièges divers. Approbation du projet d'avenant. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au lot n°2 «Sièges divers», relatif à la fourniture de mobilier et matériel destinés aux divers services municipaux pour les années 2009 et 2010, avec la société INTER SYSTEME.

Cet avenant a pour effet d'augmenter, pour l'année 2010, le seuil maximum dudit lot en le portant de 20 000 € HT à 22 950 € HT, faisant ressortir ainsi une plus-value de 2 950 € HT, soit +14,75%

AUTORISE monsieur le maire à le signer.

QUESTION N° 210 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Maintenance des photocopieurs de la ville et des écoles pour les années 2010 à 2011. Avenant n°1. Approbation du projet d'avenant. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au marché relatif à la maintenance des photocopieurs de la ville et des écoles pour les années 2010 à 2011, avec la société ABISS.

Cet avenant a pour effet, d'une part d'intégrer au marché de nouveaux photocopieurs dont la liste est annexée à l'avenant et, d'autre part, de leur appliquer un coût copie de maintenance, de 0,0049 € HT.

AUTORISE monsieur le maire à le signer.

QUESTION N° 211 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Vérification, maintenance et installation des systèmes de désenfumage dans les différents bâtiments communaux années 2011 et 2012.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché global, sur procédure adaptée, relatif à la **vérification, la maintenance et l'installation des systèmes de désenfumage dans les différents bâtiments communaux** passé, pour un an à compter du 1^{er} janvier 2011, puis renouvelable par reconduction expresse, une année au maximum, pouvant ainsi couvrir les années 2011 à 2012, et à prix mixte (comportant une partie à prix forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaires pour les prestations de maintenance correctives). Ces

dernières prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics :

Montant minimum : 5 000,00 euros HT ;

Montant maximum : 75 000,00 euros HT.

QUESTION N° 212 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 51 rue Sadi Carnot - parcelle cadastrée U 50, bâtiment A : acquisition du fonds de commerce exploité sur les lots 1 et 4, appartenant à M. Jean-Baptiste CANNIZZARO.

DECIDE d'acquérir le fonds de commerce portant sur les lots 1 et 4 correspondant à un local commercial et un appartement situés 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 50, bâtiment A, appartenant à M. CANNIZZARO Jean-Baptiste.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 83.600 euros, valeur libre de toute occupation.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTION N° 213 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Complément de subvention à l'association DIDATTICA pour le projet de "Jardin des fissures", œuvre éphémère de Land Art sur une friche du quartier du Landy.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à verser une subvention complémentaire au titre de l'accompagnement du projet de « Jardin des fissures » à l'association DIDATTICA, porteur du projet pour un montant de 3 000 euros.

QUESTION N° 214 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Complément de subvention accordé à l'association Le Studio - exercice 2010.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» ayant voté contre, M. Jean-François MONINO, vice-président et Mme Soumia ZAHIR, membre du bureau, ne prenant pas part au vote

AUTORISE le maire à verser une subvention complémentaire à l'association Le Studio pour un montant de 20 000 euros.

QUESTION N° 215 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Prise en charge des frais engagés par les artistes et soutien financier du projet "The Room" dans le cadre de la Nuit Blanche - 2 octobre 2010.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à rembourser les frais de matériels engagés par les artistes participant à la Nuit Blanche.

DIT que la dépense sera inscrite au budget communal sur l'imputation :

service	nature	fonction
705	6068	33

AUTORISE le maire à soutenir financièrement le projet « The Room » à hauteur de 500 euros.

DIT que la dépense sera inscrite au budget communal sur l'imputation :

service	nature	fonction
705	6188 (sous réserve)	33

QUESTION N° 216 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Attribution d'une subvention annuelle à l'Association familiale des gens du voyage d'Ile-de France

A l'unanimité.

CONFIRME l'attribution d'une subvention de 2500 € (deux mille cinq cents euros) à l'Association familiale des gens du voyage d'Ile-de-France au titre de l'année 2010 pour soutenir son action.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2010 sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	code action
500	65	6574	523	GENSVOYA

QUESTION N° 217 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Subvention de la Fondation de France dans le cadre du projet Enquête de clichés

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à solliciter une subvention de 7000 € à la Fondation de France ;

AUTORISE la perception de la subvention qui sera inscrite au budget municipal chapitre 74.

QUESTION N° 218 - RAPPORTEUR Christine RATZEL-TOGO

OBJET : Envoi d'une délégation à Iéna à l'occasion de la cérémonie du vingtième anniversaire de la réunification de l'Allemagne

A l'unanimité.

DECIDE d'envoyer à Iéna et de prendre en charge les frais de voyage d'une délégation dirigée par la Maire-Adjointe à la coopération décentralisée, accompagnée d'un Conseiller municipal, d'un employé du secteur jeunesse et de deux jeunes habitants d'Aubervilliers, pour participer à la commémoration du vingtième anniversaire de la réunification de l'Allemagne les 2 et 3 octobre 2010 :

- Mme Christine RATZEL-TOGO, en sa qualité de Maire-adjointe à la coopération décentralisée,

- M. Philippe MILIA en sa qualité de Conseiller municipal,
- M. Abdel CHALLAL en sa qualité de chargé de mission du Point information jeunesse,
- M. Noël GANANATHAN en sa qualité de jeune militant de la vie associative,
- M. Mohamed OUZAA en sa qualité de membre du Conseil local des jeunes.

DIT que les frais de voyage de la délégation seront pris en charge par la ville.

DIT que les frais d'hébergement et de repas sur place seront pris en charge par la ville d'Iéna.

DIT que les transports et les frais supplémentaires de voyage des membres de la délégation, seront pris en charge par la ville et qu'ils seront remboursés sur présentation des factures.

QUESTION N° 219 - RAPPORTEUR Christine RATZEL-TOGO

OBJET : Aide aux victimes des inondations au Pakistan

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer deux subventions de 1500 euros (mille cinq cents euros), une à Cités Unies France pour son fonds « Solidarité des collectivités avec le Pakistan », la deuxième à Médecins du Monde pour son intervention d'urgence auprès des victimes de l'inondation.

QUESTION N° 220 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Versement de la participation financière de la Ville au fonctionnement des écoles privées.

A la majorité des membres du conseil, MM. LANTERNIER, LOGRE, MILIA, Mme ZAHIR ayant voté contre, Mme RATZEL et M. ROS du groupe PS " changer à gauche pour Aubervilliers" s'étant abstenus, MM. KARMAN, RUER et Mme KARMAN du groupe communiste et citoyens "Tous ensemble pour Aubervilliers" s'étant abstenus.

DECIDE de fixer la participation de la commune à 405 € par élève de primaire demeurant à Aubervilliers.

QUESTION N° 221 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Avenant à la convention passée entre la caisse des écoles et la Ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige en 2011.

A l'unanimité.

DECIDE pour l'année 2011, l'organisation de 10 classes de neige pour les élèves des écoles d'Aubervilliers, réparties sur deux séjours au mois de janvier et mars.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Caisse des Ecoles et la ville d'Aubervilliers pour l'organisation de ces deux séjours prévoyant notamment le versement d'une subvention de 203 000 € à la Caissedes écoles.

QUESTION N° 222 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Classes de neige : Année scolaire 2010/2011 : participations familiales aux frais de séjour.

A l'unanimité.

DECIDE d'établir un barème de participations familiales pour l'année scolaire 2010/2011 applicable à tous les enfants scolarisés à Aubervilliers, même domiciliés hors commune :

<u>Quotients familiaux</u>	<u>Participations</u>
0 € à 105,00 €	98,00 €
105,01 € à 150,00 €	120,00 €
150,01 € à 200,00 €	158,00 €
200,01 € à 270,00 €	203,00 €
270,01 € à 360,00 €	248,00 €
360,01 € à 460,00 €	303,00 €
460,01 € à 610,00 €	380,00 €
610,01 € à 760,00 €	451,00 €
760,01 € à 920,00 €	496,00 €
920,01 € et plus	523,00 €

Une augmentation d'environ 2% a été appliqué par rapport à l'année dernière.

APPLIQUE aux familles ne pouvant justifier de leurs ressources et de leurs charges un tarif forfaitairement fixé à 330,00 €.

REDUIT le tarif de 50% au deuxième enfant en fonction du quotient de la famille, lorsque deux enfants d'une même famille sont inscrits.

QUESTION N° 223 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Organisation des études surveillées dans les écoles élémentaires de la commune à compter du 1er janvier 2011

A l'unanimité.

FIXE ainsi qu'il suit le montant des participations mensuelles demandées aux familles à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- ✓ 24€ pour un enfant, 22€ à partir du 2^{ème} enfant par mois, pour les mois de septembre, octobre, novembre, janvier, mars, mai, et juin
- ✓ Périodes de vacances scolaires : 12€ pour un enfant, 11€ à partir du 2^{ème} enfant en février, avril et décembre.
- ✓ Pour un enfant inscrit à l'Aide personnalisée et/ou l'Accompagnement Educatif et fréquentant l'étude 2 soirs par semaine environ: 12 €.

FIXE immédiatement la rémunération des personnels enseignants à :

1°) Responsable encadrant l'activité sur l'école : base du taux horaire de professeur des écoles soit 21.75 € modulée ainsi :

- 1 classe étude ouverte : 4 h
- 2 classes étude ouvertes : 6 h
- 3 classes étude ouvertes : 8 h
- 4 classes étude ouvertes : 10 h
- 5 classes étude ouvertes : 12 h

2°) Enseignant intervenant sur l'étude surveillée base du service fait par vacation de 1h30 modulé pour 1/2h de surveillance et 1h d'étude surveillée soit un montant brut de 27.55 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention réglant les conditions matérielles d'organisation.

QUESTION N° 224 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Agenda 21 Scolaire convention avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, la coopactives vexin oise - DiverScités, les petits débrouillards, la ville d'Aubervilliers et l'Etat - Inspection académique.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention relative à la mise ne place de l'agenda 21 scolaire. d'une subvention de 2000 € à l'association "Les Petits Débrouillards Ile de France" en 2010.

AUTORISE le Maire à signer ce projet au nom de la Commune avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, la coopactives vexin oise - DiverScités, les petits débrouillards et l'Etat - Inspection académique, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

DIT que l'association et la coopérative se verront chacune attribuer une subvention de 2000€.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal sur les imputations suivantes :

Service	Chapitre	Article	Fonction	Code action
303	65	6574	212	DEBROUIL

QUESTION N° 225 - RAPPORTEUR Tunis THEURIER-AZZOUZ

OBJET : Convention tripartite de partenariat entre l'Education Nationale, la Commune et la Caisse des Ecoles d'Aubervilliers sur la création d'un internat d'excellence à Bury dans l'Oise

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre l'Education Nationale, la Commune et la Caisse des Ecoles Publiques d'Aubervilliers précisant les responsabilités et le fonctionnement de l'internat d'excellence de Bury

QUESTION N° 226 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Modification de la programmation 2010 de l'enveloppe régionale "Animation sociale des quartiers"

A l'unanimité.

MODIFIE la liste relative à la programmation 2010 de l'enveloppe régionale « Animation sociale des quartiers », figurant dans la délibération susvisée, uniquement en ce qui concerne le projet ci-dessous :

Volet CUCS	Nom Porteur	Intitulé du projet	quartier	Arbitrage enveloppe régionale
Insertion sociale et professionnelle	Rencontres Ici&Là	Itinéraire Théâtral : regarder, s'exprimer, s'insérer	Aubervilliers	3 000 €

DIT que les autres caractéristiques du projet et de la délibération demeurent inchangés.

QUESTION N° 227 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis au centre social d'Aubervilliers au titre de l'accompagnement « Sorties familiales et/ou projets jeunes »

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la convention n°10-053 avec la Caisse d'Allocations familiale de la Seine Saint Denis et à percevoir la subvention afférente de 720 euros.

QUESTION N° 228 - RAPPORTEUR Véronique HAMMACHE

OBJET : Convention de partenariat entre le Comité Départemental d'Education pour la Santé (CODES) et la commune d'Aubervilliers pour la mise en place du programme de prévention de la dépendance chez les personnes âgées

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention entre la Commune et le CODES relative à la mise en place du programme de prévention de la dépendance chez les personnes âgées.

APPROUVE le projet de convention de mise en place du programme de prévention de la dépendance chez les personnes âgées tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et le CODES 93.

QUESTION N° 229 - RAPPORTEUR Tedjini-Michel MAIZA

OBJET : Nomination des membres représentant la ville d'Aubervilliers dans le cadre de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) relative à la société PAPREC Ile-de-France située à La Courneuve.

A l'unanimité.

DESIGNE Madame Véronique LE BIHAN comme représentante titulaire à la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) relative à la société PAPREC Ile-de-France de La Courneuve.

DESIGNE Monsieur Tedjini-Michel MAÏZA comme représentant suppléant à cette commission.

QUESTION N° 230 - RAPPORTEUR Bernard VINCENT

OBJET : Approbation de la délibération du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) portant sur l'adhésion de la commune de Rocquencourt.

A l'unanimité.

APPROUVE la délibération du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France portant sur l'adhésion de la commune de Rocquencourt.

QUESTION N° 231 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Vœu - Les orphelins de 16 heures

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe UMP «Aubervilliers en Marche pour le Changement» s'étant abstenus

ADOpte le vœu relatif aux orphelins de 16 heures, tel que ce vœu figure en annexe de la présente délibération.

2008-2009 : Xavier Darcos annonce à grand bruit que l'Education Nationale va s'occuper de ceux qu'il appelle « les orphelins de 16 heures » : ces enfants pour lesquels les familles n'ont pas les moyens de les inscrire dans les centre de loisirs ou maisons de l'enfance vont pouvoir bénéficier gratuitement d'aide aux devoirs, d'activités à dominante artistique, culturelle ou sportive et ne plus traîner dans la rue. Ce dispositif sera dans un premier temps réservé aux zones d'éducation prioritaire et zones sensibles puis devra être élargi l'année suivante à tout le territoire. Les enseignants seront payés en heures supplémentaires défiscalisée et des intervenants extérieurs pourront être embauchés par l'Education Nationale.

A Aubervilliers, après la période difficile d'appropriation du dispositif, les écoles s'impliquent fortement et nous assistions à une montée en puissance des activités proposées aux enfants. Toute la ville est concernée à tel point que les études surveillées payantes sont suspendues globalement mais persistent à titre anecdotique dans deux écoles.

2009-2010 : Bien qu'un un bilan très positif, que nous n'avons jamais hésité à souligner, soit reconnu par les communes qui ont expérimenté l'accompagnement éducatif, le dispositif n'est pas élargi comme prévu au territoire national. Malgré tout, les enveloppes budgétaires sont suffisantes pour continuer à fonctionner dans les ZEP ou zones sensibles.

Au cours d'une réunion des maires-adjoints à l'enseignement du département à l'invitation du préfet Nasser Medah et de l'inspecteur d'académie M. Auverlot, l'assurance est donnée que le financement de ce dispositif est garanti jusqu'à au moins 2012.

Les bilans fournis par les directions d'école tout au long de l'année sont extrêmement positifs. Nombre d'intervenants ont été embauché et les élèves ont de plus en plus de choix : bridge scolaire, échecs, allemand, musique, danse, etc.

Les parents sont ravis et nos élèves défavorisés peuvent enfin s'ouvrir sur le monde et découvrir de nouveaux horizons. Le regard sur l'école change et les relations parents-enseignants-enfants s'en trouvent facilitées.

Rentrée 2010 : Nous apprenons par les Inspectrices de circonscription que ce dispositif subit une amputation budgétaire importante et permettra d'accueillir beaucoup moins de groupes. Par exemple, une école qui pouvait proposer des activités pour quatorze groupes d'élèves ne pourra plus en assurer que deux ou trois. Dans une autre école de la ville, ce sont deux tiers des activités qui sont supprimées. Pour le nouveau groupe scolaire, il n'est prévu aucune heure d'accompagnement éducatif. La municipalité qui n'a absolument pas été prévenue en amont doit en urgence remettre en place le dispositif des études surveillées payantes pour répondre aux besoins des enfants dont les parents travaillent. Cela entraîne des incidences budgétaires non négligeables : plusieurs dizaines de milliers d'euros, somme non prévue au budget.

L'état manque à sa parole et trompe nos concitoyens. Un dispositif qui était reconnu comme étant très positif est abandonné, l'expérience ayant à peine commencé. Pourtant n'étions-nous pas dans des mesures de prévention que tout le monde s'accordait à trouver vraiment efficaces ? Ne plus laisser ces enfants dans la rue ou seuls devant leur console ou TV mais au contraire faire appel à leur curiosité, leur intelligence, développer leurs envies et leur potentiel. De plus, quel mépris pour nos collectivités. Ne sommes-nous pas des partenaires à part entière de l'Education Nationale ?

Bien évidemment, ces mesures avaient un coût. Mais ce sont des économies à courte vue. A t-on mesurer le gâchis que représente cette décision ? Parmi ces « orphelins de 16 heures » dont ne nous occuperons plus, combien nous coûteront beaucoup plus cher en termes d'incivilités ou de délinquance ?

Comme l'a reconnu la secrétaire d'état à la ville, Fadela Amara, suite à une interpellation de notre député Daniel Goldberg lors de la commission des affaires économiques du 8 septembre dernier à l'assemblée Nationale: « Une politique de la ville doit être pérenne et durablement financée »... « La dynamique est réelle et c'est pourquoi je me bats au sein du gouvernement pour convaincre l'éducation nationale de ne pas se désengager des territoires prioritaires, ce qui ruinerait nos efforts. »

Nous demandons donc le rétablissement de cet accompagnement éducatif, dans les écoles et collèges de la ville, à la hauteur de ce qu'il était l'an dernier.

QUESTION N° 232 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Modification dans la composition des délégations en Chine (Shanghai) et en Palestine (Beit Jala).

A l'unanimité.

MODIFIE la délibération n° 167 du 15 juillet 2010, par le départ de Monsieur Edgar MINUMBU conseiller municipal, en lieu et place de Madame Yacine DIAKITE maire adjointe, à l'exposition universelle de Shanghai en Chine du 24 septembre au 1^{er} octobre 2010,

MODIFIE la délibération n° 185 du 15 juillet 2010, par le départ de Madame Mériem DERKAOUI conseillère municipale, en lieu et place de Monsieur Fayçal MENIA conseiller municipal, ainsi que le départ de Monsieur Mickaël APPLELMAN professeur du Conservatoire à Rayonnement Régional, en lieu et place de Monsieur FENG élève musicien au Conservatoire à Rayonnement Régional, à Beit-Jala en Palestine du 19 au 22 septembre 2010,

DIT que les autres dispositions prévues dans les délibérations n° 167 et n°185 du 15 juillet 2010 restent inchangées.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 23H 39